

MNT Garantie de salaire

LA PROTECTION

DE VOS REVENUS

EN CAS D'ARRÊT
DE TRAVAIL

INDEMNITÉS
JOURNALIÈRES

OPTION CAPITAL
INVALIDITÉ

OPTION CAPITAL INVALIDITÉ
RETRAITE

1

Liberté

**IJ entre 5 € et
60 € par jour**

*par tranche de 5 €, dans la limite
de 90% du traitement net (primes
comprises).*

**1 000 €, 2 000 € ou
3 000 €**

*par année d'invalidité entre la
reconnaissance de l'invalidité et l'âge légal
de départ à la retraite.*

2

Sérénité

**IJ entre 90 % et
95 %**

*du traitement net mensuel, primes
mensuelles incluses (si
couvertes).*

33% ou 37%

*(en fonction de l'IJ choisie) du traitement
annuel net, primes comprises (si couvertes)
par année d'invalidité entre la
reconnaissance de l'invalidité et l'âge légal
de départ à la retraite.*

6 %

*du traitement annuel net, primes comprises
(si couvertes) par année d'invalidité entre la
reconnaissance de l'invalidité et l'âge légal de
départ à la retraite.*

Versé en une fois, à la
reconnaissance de l'invalidité

Versé en une fois, à l'âge
légal de départ à la retraite

ETUDES
PERSONNALISÉES



Par Internet via le lien

DIAGNOSTICPREVOYANCE.MNT.FR



Avec un conseiller

Par téléphone au 09 72 72 02 02

(prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

En rendez vous en agence
Prise de RDV